

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nanterre, lundi 20 juin 2022

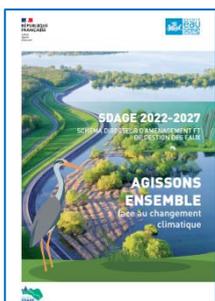
Eau, changement climatique, biodiversité

5 FORUMS SUR LE BASSIN SEINE-NORMANDIE POUR ÉCHANGER SUR LA MISE EN OEUVRE DU NOUVEAU SDAGE 2022-2027



La 1^{ère} campagne 2022 “Forum des acteurs de l’eau”, organisée par le comité de bassin et l’agence de l’eau Seine-Normandie, débute le 24 juin, pour se terminer le 7 juillet avec cinq rencontres sur le bassin de la Seine et des cours d’eau côtiers normands.

Après avoir été organisée ces deux dernières années en ligne pour s’adapter aux contraintes sanitaires, cette nouvelle campagne se déroule uniquement en présentiel. Elle s’adresse, en particulier, aux élus, collectivités, agriculteurs, industriels, pêcheurs, associations, chambres consulaires et représentants des services de l’État et est ouverte aux médias.



Chaque forum aura pour cadre commun une **présentation du SDAGE** * à l’échelle du bassin Seine-Normandie et de ses enjeux locaux. Cette présentation évoquera également la prise en compte des avis exprimés sur le projet de SDAGE, par les assemblées et les habitants du bassin, à l’occasion d’une consultation, organisée en 2021 par le comité de bassin

Des tables rondes avec retours d’expériences donnent la parole à des acteurs engagés dans des actions concrètes de mise en œuvre du SDAGE dans les territoires du bassin.

Les participants échangeront autour des 5 grandes orientations définies pour 2022-2027 :

- l’amélioration de l’hydromorphologie
- la diminution des pollutions diffuses
- la diminution des macros et micropolluants
- une meilleure anticipation des déséquilibres quantitatifs
- la protection du littoral.

Les orientations se traduisent par plusieurs actions phares comme par exemple la compensation de la destruction des zones humides par des reconstitutions de la surface détruite, l’incitation des collectivités à travailler en étroite collaboration avec les exploitants agricoles pour mieux protéger les captages d’alimentation en eau potable et développer l’agriculture biologique et à bas niveaux d’intrants, la compensation de toute nouvelle surface imperméabilisée pour atteindre l’objectif « zéro artificialisation nette des sols en France », l’anticipation des tensions à venir sur les quantités d’eau disponible et la diminution des flux d’azote apportés à la mer par les fleuves pour réduire les échouages d’algues sur le littoral.

